



ENVIRONNEMENT

Recommandations en cas d'alerte pollution

Ce mercredi 1er août, pour le 7ème jour consécutif, l'alerte de niveau 1 pour la pollution à l'ozone est toujours activé par la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur les départements concernés.

Publié le vendredi 27 juillet 2018

Mercredi 1er août, le dispositif préfectoral est toujours activé au niveau alerte niveau 1 pour l'ozone sur le département des Bouches-du-Rhône.

Voici les recommandations sanitaires et comportementales :

Pour l'ensemble de la population :

- Réduisez et reportez les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou en intérieur ;
- Limitez l'exposition aux produits irritants (tabac, solvants, peintures, exposition aux pollens) ;
- Maintenez les pratiques habituelles d'aération et de ventilation ;
- En cas de symptômes et de gêne inhabituelle, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

Pour les populations vulnérables* et/ou sensibles** (merci aux services en contact avec ces personnes, ou organisateurs d'événement de bien vouloir transmettre ces consignes) :

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (7h - 10h / 16h - 19h) ;
- Reportez les activités qui demandent le plus d'effort et privilégiez des sorties brèves qui demandent le moins d'effort ;
- Limitez les sorties en début d'après-midi (12h - 16h).

Pour en savoir plus : www.airpaca.org/pollutions/en-cours .

Le Service Risques Majeurs reste à votre disposition pour toute information complémentaire.



MAIRIE DE FOS-SUR-MER

AVENUE RENÉ CASSIN BP 5
13771 FOS-SUR-MER CEDEX

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser